



## PROCES VERBAL

### Assemblée Générale Ordinaire

05 Décembre 2015

L'an Deux Mille Quinze et le Cinq Quatre du mois de Décembre, le bureau élu de l'Assemblée s'est retiré en aparté pour statuer sur le Quorum de Assemblée, et ce, conformément à la réglementation en vigueur et du règlement intérieur de l'Organisation Nationale des Comptable Agréés (D.E N° 11-27 du 27/01/2011).  
Après décomptage des listes d'émargements des membres participants et celui des procurations présentées, la totalité des participants se situé comme suit :

❖ Nombre de participants inscrits :

- Personne physique : 1562
  - Personne morale : 01
- } le Total est de 1563

D'où le Quorum doit être de :  $781+1=782$

Constat :

- Nombre de participants : 220
  - Nombre de procurations : 47
- } le Total est de 267

Soit un taux de présence égal à : 17%

En conséquence, le quorum exigé n'étant pas atteint, la présente Assemblée ne peut délibérer valablement.

La séance fut levée à 12h00

Président du Conseil National

FOUFA Hamid



المجلس الوطني للمحاسبين المعتمدين  
رئيسة الدراسات  
فوسفا حميد